

Tournoi de parties rapides
1^{er} tournoi des collégiens
de QUIMPER
(U12 – U14 - U16)
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Présentation

L'Échiquier quimpérois organise le 1^{er} tournoi des collégiens, tournoi de parties rapides, le samedi 18 mars 2023, tournoi homologué sous le N° 58994, ouvert au U12, U14 et U16. La participation des U10 sera examinée par les organisateurs..

Le tournoi se déroule dans les locaux de la MPT de Kerfeunteun, 4 rue Teilhard De Chardin, à QUIMPER.

Les joueurs doivent être licenciés B (ou A) pour la saison en cours à la F.F.E. ou à une autre fédération reconnue par la F.I.D.E. (la licence peut être prise sur place au nom du club organisateur.

Article 2 : Règles du jeu, inscriptions et appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88ème Congrès de la Fide de Goynuk (Antalya, Turquie) entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018) et l'annexe A relative aux parties rapides. L'article A.3 ne s'applique pas. L'article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

L'inscription au tournoi doit se faire, obligatoirement, à l'avance, auprès de Laurence FAMEL 06 68 75 60 66 ou lsfamel@gmail.com

Le nombre de place est limité à 50 participants.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Le pointage se font à partir de 13h15 et jusqu'à 13h30, le jour de la compétition. Tout joueur se présentant après 13h30 pourra être apparié à partir de la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE). Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6).

Article 3 : Cadence

Cadence : 15mn avec un incrément de 3s par coup depuis le début.

Article 4 : Horaires des rondes

Tournoi : 5 rondes

Les rondes sont programmées à 13h45 - 14h30 - 15h15 - 16h00 et 16h45. La remise des prix est prévue vers 17h45.

Article 5 : Droits d'inscription et prix

La participation au tournoi est gratuite.

Les prix et trophées ne sont pas cumulables et répartis à la place. Les prix sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Article 6 : Classement

Le départage entre les ex aequo est effectué par le Buchholz tronqué (scores ajustés des adversaires moins le plus faible), puis par le Kashdan, puis enfin par le cumulatif en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 10 minutes de retard est considéré comme forfait.

Tout joueur désirant ne pas participer à une ronde devra notifier son absence à l'arbitre (avant la fin de la ronde précédente).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre au 06 37 71 10 45 en précisant ses nom et prénom ainsi que le nom du tournoi.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte feuille de résultat signée des deux joueurs à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

Article 10 : Coups illégaux

Le coup illégal est achevé lorsque le joueur fautif a appuyé sur sa pendule.

Si un joueur constate un coup illégal de la part de son adversaire, il a le droit d'arrêter la pendule et d'appeler l'arbitre pour faire constater le coup illégal.

Au premier coup illégal, le temps restant de la pendule de l'adversaire du joueur fautif sera augmenté de deux minutes.

Au deuxième coup illégal, le joueur fautif sera déclaré perdant.

Article 11 : Rappels

L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace boisson ». Pendant la partie, le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones mobiles et les équipements connectés ne doivent pas être présents dans l'aire de jeux pendant la durée des différentes rondes.

Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu.

Il est strictement interdit de fumer (ou même de vapoter) dans l'ensemble des locaux.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements pourront signifier l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 12 : Arbitrage

Arbitre Principal : Michel Le Du (Arbitre Open 1, agréé FIDE).

Arbitre Assistant : Varvara Antonenko (Arbitre Club)

Article 13 : Commission d'appel

Une commission d'appel sera désignée au début du tournoi en ce qui concerne le tournoi principal.

Elle comprendra 3 membres : l'organisateur et 2 joueurs titulaires d'un diplôme d'arbitre fédéral club de la FFE minimum.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal : Michel Le Du

L'Organisateur : Laurence Famel